



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

28. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE QUIMPERLE COMMUNAUTE D'UN INGENIEUR BATIMENT DE LA VILLE DE QUIMPERLE DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION

Exposé :

Le schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération du pays de Quimperlé prévoit la mutualisation de ressources en programmation / ingénierie travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le directeur du pôle bâtiment-logistique de la Ville de Quimperlé est mis à disposition à hauteur de 20% de son temps de travail pour les missions suivantes d'ingénierie en bâtiment :

- assistance à maîtrise d'ouvrage (étude de faisabilité ou de programmation),
- maîtrise d'œuvre.

Après évaluation de la 1^{ère} année de cette mutualisation, il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- approuver la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération du responsable du pôle bâtiment-logistique, à hauteur de 20% d'un équivalent-temps-plein,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Avis favorable de la Commission des Ressources Humaines du 18 novembre 2016

PJ : projet de convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.